

Les Lois Grenelle ont rendu obligatoire la collecte séparée et la valorisation et/ou le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

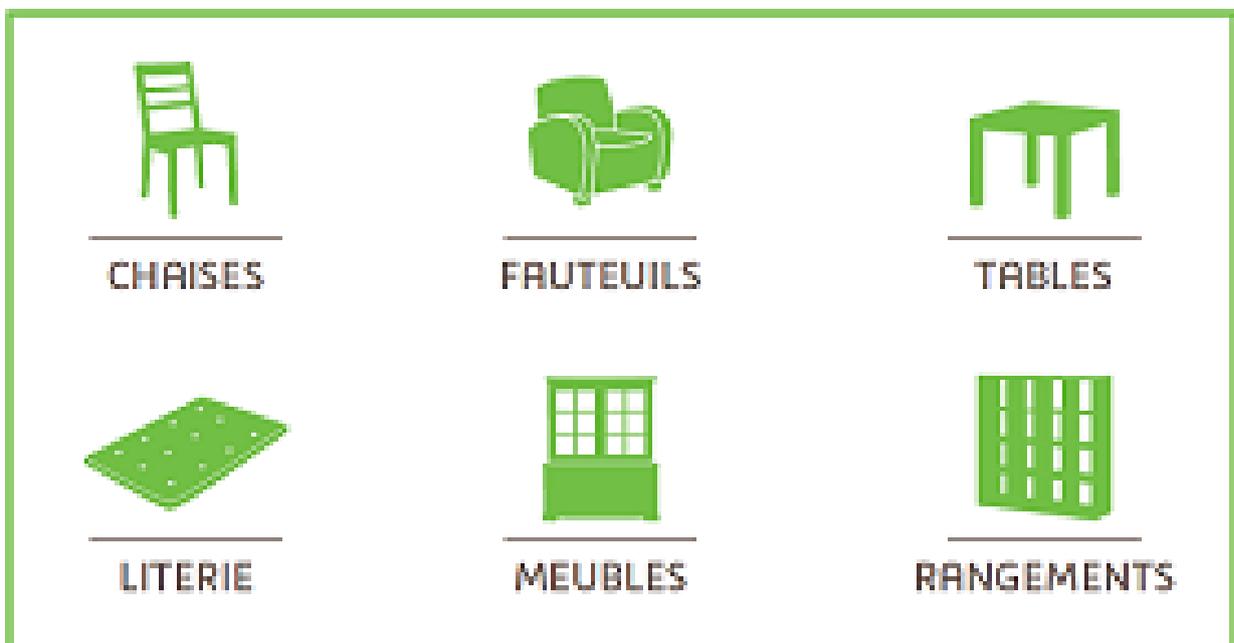
C'est ainsi qu'a été créé Ecomobilier, éco-organisme qui apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une deuxième vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

Le S.E.E.D.R. a conventionné avec Ecomobilier depuis décembre 2013, pour le compte de ses 6 intercommunalités.

C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, des bennes dédiées aux DEA ont été mises en place au fur et à mesure du déploiement de la filière sur les déchèteries de Pouilly-sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire, Saint-Germain-Laval, Saint-Just-en-Chevalet, Croizet-sur-Gand, Régnay et La Villette.

En 2016, 740,60 tonnes de meubles ont été collectées sur les déchèteries.

Les D.E.A concernent l'ensemble du mobilier des particuliers qui sert à s'asseoir, se coucher, poser ou ranger quelque chose dans la maison, le garage et le jardin. Ils peuvent être déposés dans la benne mobilier, quels que soient le type, le matériau (bois / ferraille / plastique) ou l'état. Il s'agit notamment des objets suivants :



**MOBILIER  
USAGÉ**

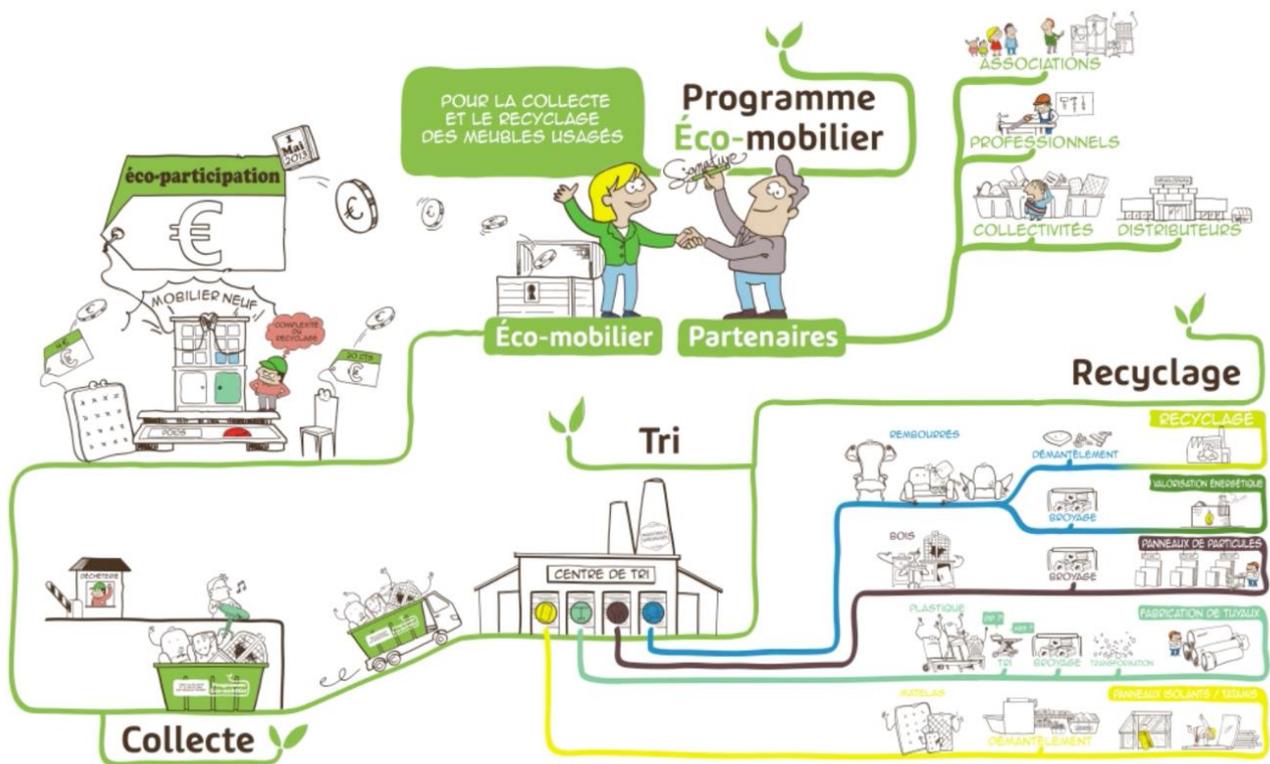
**écomobilier**  
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Une fois collectés en déchèteries, ces déchets sont triés par familles de matériaux (voir ci-dessous) avant d'être envoyés vers des centres de valorisation ou de traitement.

- **BOIS** : il peut servir à fabriquer des panneaux de particules et redevenir un meuble
- **MOUSSE** : la mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judos
- **REMBOURRES** : les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
- **PLASTIQUES** : le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

La collecte et la valorisation de ces déchets n'entraîne aucun coût. En effet, lors de l'achat d'un meuble, le consommateur s'acquitte d'une éco-participation. Elle permet de financer le développement de la filière de recyclage des meubles en fin de vie.

Pour en savoir plus : [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)



## **Evolution des tonnages de D.E.A (2014 à 2016)**

